

COUT DE REVIENT POUR LES PARENTS

Le tarif est fixé à 6,10€ de l'heure.

MONTANT DE LA PRISE EN CHARGE PAR LA CAF AU TITRE DU COMPLEMENT DE LIBRE CHOIX DU MODE DE GARDE			
Enfant(s) à charge	Plafonds de revenus et plafonds de ressource 2012 en vigueur du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2014		
	Inférieurs à	ne dépassant pas	Supérieurs à
1 enfant	20285	45077	45077
2 enfants	23164	51475	51475
3 enfants	26043	57873	57873
En cas de recours à une association, entreprise ou micro crèche			
Montants mensuels maximum de la prise en charge du coût total facturé en vigueur du 1 ^{er} avril 2014 au 31 mars 2015			
Age de l'enfant	Quand l'association ou l'entreprise emploie une assistante maternelle		
-De 3 ans	697,50	581,25	465,01
De 3 à 6 ans	348,75	290,63	232,51
Age de l'enfant	Quand l'association ou l'entreprise emploie une garde à domicile ou en cas de micro crèche		
-de 3 ans	842,84	726,55	610,32
De 3 à 6 ans	421,43	363,28	305,16

Exemple pour des parents ne dépassant pas 45077 € de revenus annuels avec un enfant de moins de 3 ans :

Pour 35h de garde par semaine à 6.10 € de l'heure, sur 46 semaines:

$$6.10 \text{ €} \times 35 \times 46 / 12 = 818.41\text{€}$$

818.41€ - 726,55€ de prise en charge par la CAF

Il reste **91.86 €** par mois à la charge des parents soit : **0.68€ l'heure**

L'ENCADREMENT



Nos quatre auxiliaires petite enfance diplômées, mettent tout en œuvre, avec Catherine, la référente technique, pour assurer à votre enfant un accueil optimal !

N'hésitez pas à leur demander des renseignements!

L'île aux p'tits mousses

23 avenue de Verdun
42720 BRIENNON

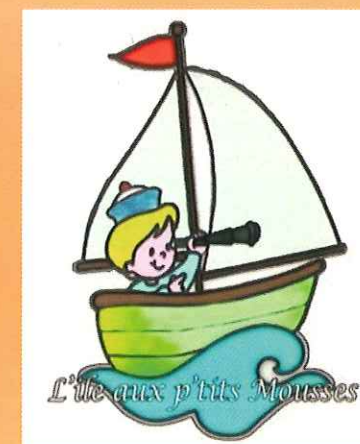
☎ : 04.77.60.19.87

💻 : lileauxptitsmousses@sfr.fr

CAP SUR:



L'île aux p'tits mousses



MICRO CRECHE A BRIENNON



LA STRUCTURE



L'île aux p'tits mousses est une micro-crèche associative de 10 places consécutives. Elle accueille les enfants de 6 semaines à 4 ans.

LES HORAIRES



La micro-crèche est ouverte :

du **lundi au vendredi de 7h à 18h30.**

Elle est fermée pour congés annuels 4 semaines en août, une semaine entre Noël et le jour de l'An, ainsi que les jours fériés et certains ponts.

LES REPAS

Jusqu'à 1 an, les parents apportent le repas de leur choix.

Après 1 an, les repas sont livrés par une société de restauration pour privilégier la socialisation, le partage et la convivialité.

Prix du repas: 3,57€

Le goûter est fourni par la crèche.

LES ACTIVITES



Différents espaces permettent aux enfants de se mouvoir en toute sécurité avec des jeux appropriés à chacun : jeux d'éveil, jouets, livres, instruments de musique, comptines, peinture, manipulation, bricolage, jeux d'eau....

Un planning des activités proposées est affiché chaque mois.

La micro-crèche dispose aussi d'un jardin à aménager.



LE REPOS



Deux pièces sont aménagées pour le repos: une pour les plus petits, l'autre aux plus grands afin de respecter le rythme de chacun, favoriser l'endormissement et un sommeil de qualité.

LE CONTRAT D'ACCUEIL

Le contrat d'accueil est défini à l'avance avec un minimum de 32h par mois. Il définit les jours d'accueil de l'enfant, le nombre d'heures par semaine et par an prévu, le tarif horaire, ainsi que les conditions de facturation.

En fonction des demandes et des places disponibles, un accueil occasionnel, est possible au cas par cas.

PASSERELLE AVEC L'ECOLE



Pour éviter à votre enfant une journée trop longue lors de sa 1ère année scolaire, nous vous proposons d'aller le chercher après sa matinée d'école pour le ramener à la crèche !